

**176^e TABLE RONDE NATIONALE
TECHNIQUE ET JURIDIQUE**

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 176^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique qui se déroulera à PARIS le :

**Vendredi 09 décembre 2022
de 14 h à 18 h**

Lieu :

c/ Société Française des Architectes (SFA)
247 Rue Saint-Jacques – 75005 PARIS - RER B « Luxembourg » (sortie rue abbé de l'épée),

Avec pour thème :

**L'ŒUVRE ARCHITECTURALE ET SON AUTEUR
FACE AUX PRÉCONISATIONS DE L'EXPERT**

Public concerné : architecte, expert, ingénieur, avocat, magistrat, professionnels du bâtiment

Présentation :

Lorsque que l'œuvre architecturale se retrouve au cœur d'une expertise en raison de l'existence de désordres ayant constraint son propriétaire à assigner son auteur, qu'elle doit être la position de l'expert-architecte lors de la définition des solutions réparatoires ? L'architecte, dont l'œuvre est protégée par le droit d'auteur, peut-il s'opposer aux préconisations de l'expert s'il considère qu'elles portent atteinte à l'intégrité de son œuvre ? et avec quels moyens juridiques ?

Intervenants :

- **M. Jean-Patrick Fortin**, Architecte et Urbaniste
- **Me Julien Bellahsene**, Avocat au Barreau de Montpellier
- **Mme Sophie Camuset**, Responsable Protection Juridique à la MAF
- **M. Alain Alexandre**, Architecte Expert près la Cour d'appel de Paris et la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles, membre du CNEAF
- **M. Christian Daudré**, Architecte Expert près la Cour d'appel de Paris, membre du CNEAF

Programme :

1. Propos introductif visant à nous éclairer ce qui définit une œuvre architecturale
2. La propriété intellectuelle de l'architecte et sa jurisprudence
3. Exemples de situations rencontrées par l'avocat intervenant en défenses de l'architecte
4. Exemples de situations rencontrées par l'assureur
5. Exemples de situations rencontrées par des experts, eux-mêmes, architectes

A la lueur de l'expérience des intervenants, nous instituerons un débat avec la salle.

Une attestation validant 4 h de présence à cette formation sera délivrée SUR PLACE à la fin de la journée.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons, Maître, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'organisateur de la table-ronde

Pascal MEIGNEN, architecte dplg, expert de justice

(vous pouvez retrouver les résumés des TRNTJ <https://cneaf.fr/ressources/>)

N° SIRET : 309 420 792 000 74. NAF : 9499 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 51417 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Collège National des Experts Architectes Français

c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

✉ : 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com Site <https://cneaf.fr/>

**FICHE D'INSCRIPTION
ATTESTATION DE PRÉSENCE À LA FORMATION
176^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique**

**L'ŒUVRE ARCHITECTURALE ET SON AUTEUR
FACE AUX PRÉCONISATIONS DE L'EXPERT**

Intervenants :

- **M. Jean-Patrick Fortin**, Architecte et Urbaniste
- **Me Julien Bellahsene**, Avocat au Barreau de Montpellier
- **Mme Sophie Camuset**, Responsable Protection Juridique à la MAF
- **M. Alain Alexandre**, Architecte Expert près la Cour d'appel de Paris et la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles, membre du CNEAF
- **M. Christian Daudré**, Architecte Expert près la Cour d'appel de Paris, membre du CNEAF

Date : Vendredi 09 décembre 2022, de 14h à 18h

Lieu : c/ Société Française des Architectes (SFA)
247 Rue Saint-Jacques – 75005 PARIS

NOM et Prénom du participant :

En qualité de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Courriel : →

Inscription obligatoire par @ : cneaf.experts@gmail.com

Avec, **SOIT règlement par virement** (RIB du CNEAF en pièce jointe), **SOIT par chèque remis sur place** (libellé à l'ordre du CNEAF) **avec copie du chèque renvoyé avec l'inscription.**

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement ; NOMBRE LIMITE DE PLACES

- | | | |
|---|--------|--------------------------|
| - Membre du CNEAF à jour de la <u>cotisation 2022</u> | 0 € | <input type="checkbox"/> |
| - Autres..... | 80 € | <input type="checkbox"/> |
| - Magistrat | INVITÉ | <input type="checkbox"/> |

(Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA)

Attestation comptable :

Chèque n° Banque : reçu le/ 2022
Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Ce coupon vaudra attestation comptable

ATTESTATION DE FORMATION

Je, soussigné Philippe WITT, Président du Collège National des Experts Architectes Français, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de **4 heures**.
En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Fait à Paris, le

Philippe WITT
Président du CNEAF

*Cette attestation est remise **SUR PLACE** à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet de l'organisme formateur et de la signature du responsable de formation. Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales.*

**RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE**

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque 30066	Guichet 10041	N° compte 00010607601	Clé 78	Devise EUR
------------------------	-------------------------	---------------------------------	------------------	----------------------

Domiciliation
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CIC PARIS BAC
2 BOULEVARD RASPAIL
75007 PARIS

01 53 35 43 60

Titulaire du compte (Account Owner)
C N E A F
247 RUE SAINT JACQUES
75005 PARIS

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE